

## Communiqué de presse

Révision de la Loi sur le CO<sub>2</sub> – Traitement au Conseil national

### Maintenir les recettes du FORTA

**Berne, 13.03.2020 – La révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> sera traitée les 18 et 19 mars au Conseil national. La majorité de la CEATE-N propose de retirer le produit des sanctions découlant de l'article 17 (nouveaux véhicules immatriculés) des recettes affectées au FORTA afin de les réaffecter au nouveau fonds pour le climat. Si elle était confirmée par le plénum, cette décision constituerait une violation de la volonté démocratique et elle entraînerait la perte de quelque 100 millions de francs pour le FORTA. routesuisse refuse de financer la transition énergétique au détriment des infrastructures.**

#### Respecter la volonté démocratique

Suite à la votation populaire sur le FORTA (fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomérations) en 2017, la loi sur le CO<sub>2</sub> actuelle a été modifiée de sorte que le produit des sanctions soit versé dans le fonds pour financer les infrastructures (article 42 du projet de révision). Il n'y a aucune raison d'annuler cette décision démocratique seulement deux ans après son entrée en vigueur. Par ailleurs, le FORTA n'entre pas en contradiction avec la protection du climat ou avec le projet de loi sur le CO<sub>2</sub>. Au contraire, il soutient plutôt leurs objectifs et la loi sur le FORTA mentionne explicitement une mobilité efficace et écologique à titre de buts. L'utilisation des moyens du fonds repose sur une vision globale qui intègre tous les modes de transport, la coordination avec le développement de l'urbanisation et la protection de l'environnement, ainsi que la desserte des régions de montagne.

#### La mobilité face à des défis majeurs

La croissance des besoins en matière de mobilité d'une Suisse à 10 millions d'habitants devra être absorbée et une mise à niveau des infrastructures sera nécessaire, afin de profiter des progrès technologiques. Alors que le FORTA présentait un déficit d'environ 200 millions de francs en 2018, le priver de 100 millions de francs serait le saboter. Relevons d'une part que les coûts d'entretien et d'investissements dans les routes nationales sont indispensables, quels que soient les véhicules et les modes de propulsion utilisés à l'avenir et d'autre part, qu'une diminution des recettes du FORTA entraînerait une baisse automatique des contributions fédérales pour les programmes d'agglomérations (puisque le montant à disposition est fixé dans la Constitution à 9% des recettes affectées au fonds). Enfin, le trafic routier privé contribuera déjà du financement direct de mesures de réduction du CO<sub>2</sub> via l'obligation de compenser (article 27).

#### La position de routesuisse

Pour les raisons évoquées ci-dessus, routesuisse s'oppose fermement à la réaffectation des sanctions issues des immatriculations de véhicules neufs et soutient sans réserve la proposition de minorité du Conseiller national Jacques Bourgeois aux articles 38h al. 3 et 42 du projet de révision, qui vise à maintenir les recettes du FORTA conformément à la décision démocratique prise en 2017. Il serait contre-productif de créer un trou dans le financement de l'infrastructure pour financer la transition énergétique.

#### Personne de contact :

Olivier Fantino, Directeur :

Courriel : [o.fantino@strasseschweiz.ch](mailto:o.fantino@strasseschweiz.ch) / Mobile : 079 524 14 46

routesuisse – Fédération routière suisse FRS est l'organisation faitière de l'économie automobile et routière, de la branche des transports routiers et du trafic routier privé de Suisse. routesuisse comprend environ 30 associations membres. Plus d'informations sur [www.routesuisse.ch](http://www.routesuisse.ch).